M-584

Motion de la commission Agenda 21: «Quel pourcentage de femmes cadres dans la fonction publique municipale aujourd'hui?»

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 20 mars 2007, dans le rapport M-584 A)

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

– lui fournir annuellement le pourcentage et le taux d'occupation des femmes cadres dans la fonction publique municipale, et à l'informer des moyens mis en place pour encourager la parité;

– mettre en place, sous le pilotage de l'unité Agenda 21 et du Service des ressources humaines, une politique du personnel encourageant la mixité dans tous les secteurs et à tous les échelons de la hiérarchie, afin de favoriser la parité;

– promouvoir systématiquement auprès des femmes en fonction les formations complémentaires nécessaires;

– procéder à une campagne d'information auprès de publics cibles féminins annonçant que la Ville cherchera à l'avenir à rattraper la différence hommes-femmes au sein des postes de cadres de l'administration et invitant les femmes intéressées à le faire connaître à l'administration, afin de recevoir les annonces de places vacantes.